Accessibilité du site « info-retraite.fr »

07 novembre 2025

Ideance

www.ideance.net

Accessibilité

Cette page présente la politique d'accessibilité de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) puis définit le niveau de conformité de ce présent site à la réglementation et aux référentiels en vigueur.

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique est un ensemble de règles et de bonnes pratiques qui couvrent notamment les aspects fonctionnels, graphiques, techniques et éditoriaux.

Le suivi de ces règles et bonnes pratiques permet de s'assurer que les supports numériques (sites web, applications mobiles, documents PDF, etc.) sont **accessibles aux personnes handicapées**.

Un site accessible permet par exemple de :

- Personnaliser son affichage via le système d'exploitation et/ou le navigateur (agrandissement ou rétrécissement des caractères, changement de la typographie, modification des couleurs, arrêt des animations, etc.).
- Naviguer à l'aide de technologies d'assistance comme une synthèse vocale ou une plage braille.
- Naviguer sans utiliser la souris, avec le clavier uniquement, des contacteurs ou via un écran tactile.
- Consulter les vidéos et les contenus audio à l'aide de sous-titres et/ou de transcriptions.
- Etc.

Politique d'accessibilité

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) accorde un soin tout particulier à l'accessibilité de ses portails d'information et de services.

Elle est ainsi engagée dans une démarche visant à respecter le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité), conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Déclaration de conformité partielle au RGAA

Cette déclaration s'applique au site « info-retraite.fr ».

État de conformité

Ce présent site est partiellement conforme au RGAA - version 4.1.2 en raison des non-conformités énumérées ci-après.

Résultats des tests

L'audit de conformité au RGAA version 4.1.2 réalisé en février 2025 par la société Ideance a révélé que sur l'échantillon :

- Le taux de conformité global était de 40,9 %.
  Ce taux est obtenu en divisant le nombre de critères conformes par le nombre de critères applicables.
- Le taux de conformité moyen était de 51,5 %.
  Ce taux est obtenu en faisant la moyenne des taux de conformité de chaque page.

Un contre audit de conformité au RGAA version 4.1.2 réalisé en novembre 2025 toujours par la société Ideance révèle que sur l'échantillon :

- Le taux de conformité global était de 50 %.
- Le taux de conformité moyen était de 70,4 %.

Compte tenu du délai relativement conséquent intervenu entre l'audit initial (mené courant février 2025) puis le contre audit (mené courant novembre 2025), il est possible que des évolutions (graphiques, techniques et/ou éditoriales) apportées sur le site entre temps n'aient pas fait l'objet d'audit.

Par conséquent, il se peut que ces taux de conformité soient en réalité légèrement différents, à la hausse comme à la baisse par la présence de nouveaux critères conformes ou non conformes.

Contenus non accessibles

Non-conformités

Liste des critères non conformes :

- 1.2 - Des images décoratives ne sont pas ignorées par les technologies d’assistance.
- 1.3 - Des alternatives textuelles d’images porteuses d’informations ne sont pas pertinentes.
- 1.8 - Des images-textes porteuses d’informations ne sont pas intégrées sous forme de texte stylé.
- 3.2 - Des contrastes entre couleur de texte et couleur d’arrière-plan ne sont pas suffisamment élevés.
- 3.3 - Des contrastes entre couleur de composants d’interface ou éléments graphiques porteurs d’informations et couleur d’arrière-plan ne sont pas suffisamment élevés.
- 5.3 - Des contenus linéarisés de tableaux de mise en forme ne sont pas compréhensibles.
- 6.1 - Des liens ne sont pas explicites.
- 7.1 - Des scripts ne sont pas compatibles avec les technologies d’assistance.
- 7.3 - Des scripts ne sont pas contrôlables par le clavier et par tout dispositif de pointage.
- 7.4 - Des changements de contexte initiés par des scripts ne sont pas signalés ou contrôlables.
- 7.5 - Des messages de statut ne sont pas correctement restitués par les technologies d’assistance.
- 8.5 - Des pages ne possèdent pas de titre.
- 8.6 - Des titres de page ne sont pas pertinents.
- 8.7 - Des changements de langue ne sont pas indiqués.
- 8.9 - Des balises sont utilisées uniquement à des fins de présentation.
- 9.1 - Des informations ne sont pas structurées par l’utilisation appropriée de titres.
- 9.3 - Des listes ne sont pas correctement structurées.
- 10.1 - Des feuilles de styles ne sont pas utilisées pour contrôler la présentation.
- 10.4 - Des textes ne sont pas lisibles lorsque la taille des caractères est augmentée jusqu’à 200 %, au moins.
- 10.7 - La prise de focus d’éléments interactifs n’est pas visible.

- 10.10 - Des informations sont données uniquement par la forme, taille ou position de façon non pertinente.
- 10.11 - Des contenus ne peuvent pas être présentés sans avoir recours à un défilement horizontal pour une fenêtre ayant une largeur de 320px.
- 11.2 - Des étiquettes de champ de formulaire ne sont pas pertinentes.
- 11.5 - Des champs de même nature ne sont pas regroupés.
- 11.9 - Des intitulés de bouton de formulaire ne sont pas pertinents.
- 12.7 - Un lien d'évitement ou d'accès rapide à la zone de contenu principal est absent.
- 12.8 - L'ordre de tabulation n'est pas cohérent.
- 12.11 - Des contenus additionnels apparaissant au survol, à la prise de focus ou à l'activation d'un composant d'interface ne sont pas atteignables au clavier.
- 13.3 - Des documents bureautiques en téléchargement ne possèdent pas de version accessible.
- 13.8 - Des contenus en mouvement ou clignotants ne sont pas contrôlables.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Le gestionnaire de cookies « Tarte au citron » et le lecteur vidéo « YouTube » ont été exemptés. Il n'ont donc pas fait l'objet d'un audit complet et détaillé.

Il a toutefois été vérifié que leur présence n'empêche pas l'utilisation et la consultation du reste du site.

Remarques complémentaires

Validité du code source généré

Le code source généré des pages du site n'est pas totalement valide selon le type de document spécifié.

Toutefois, pour les raisons évoquées ci-après, le critère 8.2 du RGAA correspondant à ce point a été marqué comme conforme.

Officiellement, le critère 4.1.1 des WCAG relatif à ce critère 8.2 du RGAA a été supprimé des WCAG 2.2 et doit être considéré comme toujours satisfait au regard des WCAG 2.1 ainsi que de la norme européenne EN 301 549.

En pratique, ce critère n'a désormais plus aucun bénéfice pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Les éventuels problèmes d'accessibilité émanant de la non validité du code source généré étant couverts par d'autres critères du RGAA.

Établissement de cette déclaration

Cette déclaration a été établie le 24/02/2025 puis mise à jour le 07/11/2025.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- ARIA
- CSS
- JavaScript

Environnement de test

Les tests ont été effectués avec les combinaisons de navigateur web et lecteur d'écran suivantes :

- Firefox 134 et NVDA 2024.4.2 sous Windows 11
- Firefox 134 et JAWS 2024 sous Windows 11
- Safari et VoiceOver sous macOS 15.2
- Safari et VoiceOver sous iOS 18.1.1

Outils pour évaluer l'accessibilité

- Colour Contrast Analyser
- Outils de développement Firefox
- Web Developer (extension Firefox)

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Accueil
- Résultats d'une recherche sur le terme « retraite »
- Aide
- Plan du site

- Mentions légales
- Accessibilité
- Quel sera le montant de ma retraite ? (non connecté)
- Quel sera le montant de ma retraite ? (connecté)
- I am a worker with a disability
- Des droits à la retraite dès votre premier emploi

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service de ce site, vous pouvez nous contacter par téléphone au 09 71 10 20 10 (service gratuit + prix appel) ou par email à l'adresse suivante : info-accessibilite@cnav.fr (ne transmettre aucun document relatif à un dossier personnel, aucune réponse ne sera apportée) pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Voies de recours

1. Vous avez identifié sur ce site web un ou plusieurs manquement(s) à la réglementation relative à l'accessibilité numérique (présence de défauts d'accessibilité, absence des obligations déclaratives, etc.).
2. Vous nous avez contacté pour nous en informer.
3. Vous n'avez pas reçu de réponse satisfaisante.

Alors vous avez la possibilité de :

Contacter l'Arcom

Afin de signaler un ou plusieurs manquement(s) à la réglementation relative à l'accessibilité numérique, rendez-vous sur le formulaire de contact du site web de l'Arcom.

Saisir le Défenseur des droits

Pour faire valoir vos droits relatifs à des défauts d'accessibilité que vous avez rencontrés :

- Soit contactez le délégué de votre région en passant par l'annuaire des délégués du Défenseur des droits.

- Soit remplissez le formulaire de réclamation du Défenseur des droits en choisissant les thématiques « Je suis victime de discrimination » puis « Biens et services privés » et enfin « Handicap ».
- Soit envoyer un courrier gratuit (sans mettre de timbre) par la poste à l'adresse suivante :
  Défenseur des droits
  Libre réponse 71120
  75342 Paris CEDEX 07